

Thème : Publicité, communication et nouvelles pratiques

Date : Jeudi 3 septembre 2026 de 09h30 à 12h30

Lieu : Visioconférence

Pré-requis : être avocat, connaissances de base de la matière ciblée / **Niveau : 1**

Objectifs :

- Comprendre le cadre déontologique et réglementaire applicable à la communication professionnelle des avocats (RIN, articles 10 et suivants, CDAE, vade-mecums CNB).
- Distinguer publicité fonctionnelle, publicité personnelle et sollicitation personnalisée et en maîtriser les implications pratiques.
- Adapter leur communication sur internet, les réseaux sociaux, la presse et dans le cadre du démarchage, en respectant les principes essentiels de la profession.
- Mettre en place une stratégie de communication cohérente, efficace et déontologiquement sécurisée au sein de leur cabinet.
- Identifier les apports du legal design pour rendre leurs supports juridiques plus clairs et accessibles

Méthodes mobilisées :

Programme :

Introduction

1. À titre liminaire, pourquoi parler de communication ?
2. Lecture et échanges par titre (RIN, articles 10 et suivants)
3. Communiquer déontologiquement sur internet & les réseaux

4. Communiquer en utilisant la presse

5. Utiliser le démarchage

6. Quid du legal design ?

Conclusion

➤ **Moyens pédagogiques :** Présentation PowerPoint partagée en direct lors de la formation, Fiche mémo diffusée après la formation

➤ **Modalités d'évaluation finale :** un questionnaire d'auto-évaluation est proposé en fin de formation afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque apprenant.

Intervenant

Rafael CID DELVALLE, Consultant et formateur indépendant – Fondateur d'Un Petit Juriste

Informations importantes :

- **Tarifs :**
Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 100€ la demi-journée de formation (hors abonnement) - **85€ si inscription au moins 4 jours avant la formation**
Avocats « jeune Barreau » : 60 € la demi-journée de formation (hors abonnement) - **45€ si inscription au moins 4 jours avant la formation**
- Les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant. C'est pourquoi nous vous invitons à vous inscrire 15 jours avant le début de la formation

Les inscriptions peuvent s'effectuer sur notre site internet www.avocats-ecoa.fr ou par voie postale en nous adressant le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2025 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECO A. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.

Si vous êtes concerné par une demande d'aménagement en raison d'un handicap, nous vous invitons à nous contacter en amont de la formation.